

GUIDE PRATIQUE : Financer votre formation

Docteur,

Notre organisme de formation étant certifié Qualiopi, vos formations sont éligibles à une prise en charge (totale ou partielle) par vos fonds de formation.

Ce guide vous accompagne pas à pas pour réaliser votre demande en quelques minutes.

ÉTAPE 1 : Préparez vos documents

Avant de vous connecter, assurez-vous d'avoir les éléments suivants (que nous vous avons envoyés par email) :

1. **Convention** de la formation avec vos informations
2. Le **Programme détaillé** de la formation.
3. Votre **Attestation URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (pour le FIF PL).
4. Votre **RIB** personnel (pour recevoir le virement).

ÉTAPE 2 : Vos informations pour remplir le formulaire

Pour gagner du temps lors de la saisie, voici les informations concernant notre organisme que vous devrez reporter :

Champ demandé	Ce qu'il faut écrire
Nom de l'Organisme	ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
Numéro SIREN	501663405
Numéro de Déclaration d'Activité (NDA)	11931159393

Intitulé de la formation	Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK
Dates de formation	Du [Date début] au [Date fin]
Durée en heures	8h
Coût pédagogique HT	400 HT €
Coût pédagogique TTC	480 TTC € (Le FIF PL ne rembourse pas la TVA si vous la récupérez)

■ ÉTAPE 3 : Faire la demande (Selon votre statut)

CAS A : Vous êtes Libéral (Titulaire / Collaborateur Libéral)

Votre financeur est le FIF PL.

1. Rendez-vous sur www.fifpl.fr > Espace Adhérent.
2. Connectez-vous (ou créez votre compte avec votre numéro SIRET).
3. Cliquez sur "**Saisir une demande de prise en charge**".
4. Remplissez le formulaire en ligne avec les informations du tableau ci-dessus.
5. **Téléchargez les pièces justificatives** (Devis, Programme, RIB, Attestation URSSAF).
6. Validez. Vous recevrez un accord de prise en charge sous quelques jours/semaines.

⚠ Important : La demande doit impérativement être faite **avant le dernier jour de la formation**. Idéalement, faites-la dès la signature du devis.

CAS B : Vous êtes Salarié (Centre de santé / Salarié d'un cabinet)

Votre financeur est l'**OPCO EP**.

1. Transmettez le devis et le programme à votre **employeur**.
2. C'est l'employeur qui doit se connecter sur www.opcoep.fr (rubrique "Mes Services en Ligne").
3. Il saisit la demande de prise en charge.
4. Il peut demander la "**Subrogation de paiement**" : cela signifie que l'OPCO nous paiera directement, le cabinet n'aura rien à avancer (hors TVA éventuelle).

ÉTAPE 4 : Le Remboursement (Pour le FIF PL)

Le FIF PL fonctionne sur le principe du remboursement : vous payez la formation, puis ils vous remboursent.

Une fois la formation terminée :

1. Nous vous remettons une **Facture Acquittée** et une **Attestation de Présence** (Certificat de réalisation).
2. Connectez-vous à nouveau sur votre espace FIF PL.
3. Déposez ces deux documents dans votre dossier en cours.
4. Le virement est effectué sur votre compte bancaire sous 3 à 5 semaines.

Besoin d'aide ?

Si vous bloquez sur une étape, n'hésitez pas à nous contacter :

- **Email** : dg@dental-groupe.com
- **Téléphone** : 01 48 05 71 88